

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Initiales du maire

Initiales du sec.
trésorier

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VILLAGE D'AYER'S CLIFF
TENUE MERCREDI LE 4 FÉVRIER 2015 À 17H30 À
LA SALLE DU CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTICE
DE MONSIEUR LE MAIRE ALEC VAN ZUIDEN.**

Sont présents les conseillers Robert Lacoste, John Batrie, Peter McHarg, Christian Savoie, France Coulombe et Patrick Proulx, tous formants quorum conformément au Code Municipal.

**Le directeur général / secrétaire trésorier,
Kimball Smith est aussi présent..**

**Monsieur le maire Alec van Zuiden ouvre la
séance du conseil, il est 17h30.**

**RENONCIATION À
L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

**RÉS. : 2015-021 ADOPTION DE L'ORDRE
DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère France Coulombe;
Appuyé par le conseiller Christian Savoie;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Confirmation de renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Projet de Règlement 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme et fixation de la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.
5. Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2015-03 à une séance ultérieure.
6. Adoption de la résolution de contrôle intérimaire no 2015-023
7. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire 2015-04 à une séance ultérieure.
8. Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2015-05 modifiant le règlement concernant les permis et certificats 2009-07
9. Période des questions
10. Ajournement - clôture

Adoptée

**EXTRAORDINARY MEETING OF THE
MUNICIPAL COUNCIL OF THE VILLAGE OF
AYER'S CLIFF HELD ON WEDNESDAY
FEBRUARY 4TH, 2015, AT 5:30 P.M. AT THE
COUNCIL ROOM UNDER THE PRESIDENCY OF
MAYOR ALEC VAN ZUIDEN.**

Present are Councillors Patrick Proulx, Roger Dumouchel, Peter McHarg, André Martel, John Batrie and France Coulombe, forming quorum according to the *Municipal Code*.

The director general / secretary treasurer, Kimball Smith, is also present.

**Mayor Alec van Zuiden calls the meeting to
order, it is 5:30 p.m.**

**RENUNCIATION
TO THE CONVOCATION NOTICE**

The members of Council renounce the convocation notice.

**RES.: 2015-021 ADOPTION OF THE
AGENDA**

It is moved by Councillor France Coulombe;
Seconded by Councillor Christian Savoie;
THAT the following agenda be adopted as presented:

AGENDA

1. Call the meeting to order
2. Renunciation to the convocation notice
3. Adoption of the agenda
4. Adoption of Project By-law 2015-03, amending the urban plan and fixing the time, date and location of a public consultation meeting,
5. Notice of motion for adoption of By-law 2015-03 at a subsequent meeting.
6. Adoption of a Resolution of Interim Control no. 2015-023
7. Notice of motion for the adoption of By-law no. 2015-04— Interim Control at a subsequent meeting.
8. Notice of motion for the adoption of By-law no. 2015-05- concerning Permits and Certificates at a subsequent meeting.
9. Question period
10. Adjournment – closing of the meeting

Motion carried

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Initiales du maire

Initiales du sec.
trésorier

RÉS. : 2015-022 Adoption du projet de règlement 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme et fixation de la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Résolution en vertu de l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Sur proposition du conseiller Christian Savoie;
Appuyé par le conseiller Robert Lacoste;
Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement no 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme no 2009-03 ».

Ce règlement a pour objet d'identifier le territoire situé à l'entrée nord-ouest du village, de part et d'autre de la route 141, comme un secteur privilégié pour favoriser un redéveloppement intégré. Ce règlement a aussi pour objet de spécifier qu'il y a lieu d'établir des mesures de contrôle intérimaire en interdisant les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les nouvelles opérations cadastrales, les nouveaux morcellements de lots par aliénation jusqu'à l'entrée en vigueur des différentes mesures de mise en œuvre pour en assurer la réalisation, notamment l'entrée en vigueur des règlements de concordance.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 mars 2015, à 18 h, au bureau municipal situé au 958 rue Main à Ayer's Cliff.

Adoptée

Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2015-03 à une séance ultérieure.

Le Conseiller Christian Savoie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement no 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme no 2009-03 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'identifier le territoire situé à l'entrée nord-ouest du village, de part et d'autre de la route 141, comme un secteur privilégié pour favoriser un redéveloppement intégré. Ce règlement a aussi pour objet de spécifier qu'il y a lieu d'établir des mesures de

RES.: 2015-022 Adoption of Project By-law 2015-03 modifying the Urban plan and fixing the date, time and place for a public consultation meeting.

Resolution under section 109.1 of the *Act Respecting Land Use and Development*

It is moved by Councillor Christian Savoie;
Seconded by Councillor Robert Lacoste;
THAT Project By-law no. 2015-03 entitled Urban planning amending By-law 2009-03 be adopted.

The objective of this By-law is to identify as a preferred sector and promote a planned renewal of the territory located at the Northwest entrance of the Village, on both sides of route 141. The By-law also specifies that it is appropriate to establish interim compliance measures prohibiting new land uses, new buildings, new cadastral operations, parceling out of lots by alienation, until the coming into force of various control and integration measures, notably compliance planning by-laws.

Copy of Project By-law 2015-03 is joined to the present as an integral part.

In addition, public consultation meetings will be held on March 2nd, 2015, at 6 p.m. at the municipal office located at 958 Main Street in Ayer's Cliff.

Motion carried

Notice of motion for adoption of By-law 2015-03 at a subsequent sitting of council

Councillor Christian Savoie gives notice of motion that at a subsequent sitting of council, By-law 2015-03 will be presented for adoption.

The objective of this by-law is to promote a planned renewal of the territory located at the northwest entrance of the Village, on both sides of route 141, and identify as a preferred sector. The by-law also specifies that it is appropriate to establish interim compliance measures prohibiting new land uses, new buildings, new cadastral operations, parceling out of lots by alienation, until the coming into force of various control and integration measures, notably compliance planning by-laws.

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Initiales du maire

Initiales du sec.
trésorier

contrôle intérimaire en interdisant les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les nouvelles opérations cadastrales, les nouveaux morcellements de lots par aliénation jusqu'à l'entrée en vigueur des différentes mesures de mise en œuvre pour en assurer la réalisation, notamment l'entrée en vigueur des règlements de concordance.

Le présent avis de motion est relatif au projet de Règlement no 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme no 2009-03 adopté ce jour par le conseil aux termes de la résolution numéro 2015-022. Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

RÉS. : 2015-023 Adoption de la résolution de contrôle intérimaire

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ayer's Cliff a amorcé le processus de modification du plan d'urbanisme en adoptant le projet 2015-03 à la séance du 4 février 2015 afin de revoir les affectations des sols des aires situées à l'intérieur d'un territoire stratégique de redéveloppement à l'entrée nord-ouest de la municipalité, et de prévoir la confection ultérieure d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour assurer le redéveloppement d'une façon intégrée ;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ayer's Cliff a également déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et le morcellement des lots par aliénation jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements de concordance s'y rapportant ;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme appropriée reflète les modifications proposées, le conseil peut adopter une résolution de contrôle intérimaire restreignant temporairement les dispositions relatives aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions et aux nouveaux morcellements des lots par aliénation ;

ATTENDU QUE la Municipalité à le pouvoir en vertu des articles 111 et 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter une résolution de contrôle intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller

The present notice of motion relates to the adoption on this day of Project By-law 2015-03 entitled "Urban planning" amending By-law 2009-03 according to the terms of Resolution 2013-022. A request for exemption of reading of this by-law when adopted is formulated at the same time as the filing of this notice of motion.

RES.: 2015-023 Resolution of Interim Control

WHEREAS the Ayer's Cliff Municipal Council began the modification process of the land-use plan by adopting Draft Project 2015-03 at the meeting held on February 4th, 2015 in order to revise land usage of the areas located within the strategic redevelopment territory at the Northwest entrance to the Municipality, and to foresee the future confection of a special land-use planning program (PPU) in order to ensure that the redevelopment is carried out in an integrated manner;

WHEREAS the Ayer's Cliff Municipal Council also deposited a notice of motion for the adoption of an interim control by-law limiting new land uses, new buildings and new lot subdivisions through alienation until the pertaining by-laws come into force;

WHEREAS until the interim control by-law comes into force for the period required for the appropriate land-use by-laws to reflect the proposed modifications, the Council can adopt a resolution for interim control, temporarily limiting the stipulations regarding new land uses, new buildings and new lot subdivisions through alienation;

WHEREAS the Municipality has the power, in accordance with articles 111 and 112 of the *Act Respecting Land use and development*, to adopt a resolution for interim control;

CONSEQUENTLY, it is moved by Councillor Christian Savoie;

Seconded by Councillor Robert Lacoste and unanimously resolved:

TO PROHIBIT all new land uses, new buildings, including enlargement of existing buildings, as well as all lot subdivisions through alienation, within the strategic redevelopment territory, representing all the properties situated at the Northwest entrance to the

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Initiales du maire

Initiales du sec.
trésorier

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Christian Savoie ;

Appuyé par le conseiller Robert Lacoste;
et résolu à l'unanimité:

D'INTERDIRE toutes nouvelles utilisations du sol, toutes nouvelles constructions, y compris l'agrandissement de bâtiments existants, ainsi que tout morcellement de lot par aliénation, sur le territoire de redéveloppement stratégique, qui représente l'ensemble des immeubles situés à l'entrée nord-ouest de la municipalité et cartographié à l'annexe I pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

Malgré ce qui précède, les interdictions prévues au premier alinéa ne visent pas :

1. Les nouvelles utilisations du sol, constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :

- a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
- b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2);
- c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
- d) aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement à des fins fauniques sur des terres du domaine de l'État.

2. Les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adoptée

Annexe I

Territoire de redéveloppement stratégique
(Entrée nord-ouest)

(Fonds de plan utilisé : extrait du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2009-04)

Municipality, as indicated on the map of Annex I, to become an integral part of the present resolution;

Notwithstanding the foregoing, the prohibitions foreseen in the first paragraph do not apply to:

1. New land uses, buildings, requests for cadastral operations and lot subdivisions through alienation;

- a) for agricultural purposes on cultivated lands;
- b) for the purpose of establishing an aqueduct or sewer service in an existing public street carried out by the Municipality executing an order in accordance with the Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapter Q-2);
- c) for the purpose of establishing electrical, gas, telecommunication or cable distribution networks;
- d) for the purpose of forest or fauna management activities on Government properties.

2. Cadastral operation request required by a declaration of co-ownership according to Article 1038 of the Quebec Civil Code or through alienation of part of a building requiring partitioning of the land on which it is situated.

Motion carried

Annex I

Strategic redevelopment territory
(Northwest entrance)

(Base maps used : extract of the Zoning Plan which is an integral part of Zoning By-law 2009-04)

Notice of motion for the adoption of By-law 2015-04 at a subsequent meeting

Councillor Christian Savoie gives notice of motion that at a subsequent meeting of this Council, By-law 2015-04, will be presented for adoption for which the purpose is to prohibit all new land uses, new building, including enlargement of existing buildings, as well as all lot subdivisions through alienation, within the strategic redevelopment territory, which represents all the properties situated at the Northwest entrance to the Municipality, as indicated on the map of Annex I. This by-law also provides certain administrative provisions necessary for its application.

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Initiales du maire

Initiales du sec.
trésorier

**Avis de motion pour l'adoption du
Règlement 2015-04 à une séance ultérieure.**

Le conseiller Christian Savoie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement de contrôle intérimaire no 2015-04 sera présenté pour adoption dont l'objet est d'interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les nouvelles opérations cadastrales et le morcellement des lots faits par aliénation dans le secteur stratégique de redéveloppement situé à l'entrée Nord-Ouest de la municipalité illustré à l'Annexe 1 du règlement. Ce règlement a aussi pour objet de prévoir certaines dispositions administratives nécessaires à son application.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**Avis de motion pour l'adoption du
Règlement 2015-05 à une séance ultérieure.**

Le conseiller Christian Savoie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le Règlement no 2015-05 modifiant le règlement concernant les permis et certificats no 2009-07 de la Municipalité. Ce règlement a pour objet de prévoir que toute demande de permis doit être conforme à une résolution de contrôle intérimaire locale et un règlement de contrôle intérimaire local.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question (2 personnes présentes)

RÉS. : 2015-024 CLÔTURE

Il est proposé par la conseillère France Coulombe
Appuyé par le conseiller Peter McHarg;
QUE la réunion soit déclarée close et levée à 18 h 15.
Adoptée

Kimball Smith
Directeur général / Director general

A request for exemption of reading of this by-law when adopted is formulated at the same time as the filing of this notice of motion.

Notice of motion for the adoption of By-law 2015-05 at a subsequent meeting

Councillor Christian Savoie gives notice of motion that at a subsequent meeting of this Council, a by-law will be presented for adoption for which the purpose is to amend By-law 2015-05 amending Permits and Certificates By-law no 2009-07 of the Municipality. This by-law is intended to foresee that for each permit request be in accordance with a local interim control resolution and a local interim control by-law.

A request for exemption of reading of this by-law when adopted is formulated at the same time as the filing of this notice of motion.

QUESTION PERIOD

No questions (2 people present)

RES.: 2015-024 CLOSING

It is moved by Councillor France Coulombe;
Seconded by Councillor Peter McHarg;
THAT the meeting be closed and adjourned at 6:15 p.m.
Motion carried

Alec van Zuiden
Maire / Mayor

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance extraordinaire du 4 février 2015
Special meeting on February 4, 2015

Initiales du maire
Initiales du sec. trésorier

	<hr/>
--	-------